

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Février 2020 | N° 2

SOCIAL



Répondre aux attaques syndicales : pistes de réflexion

La question des luttes sociales et syndicales, et de leur remise en cause fait l'objet d'une grande attention. Il s'agit là d'une des composantes du détricotage des avancées en matière sociale et de conditions de travail. L'Observatoire belge des inégalités s'est penché sur les critiques émises à l'encontre des syndicats en cherchant à mettre en lumière l'origine, les effets et les formes qu'elles prennent aujourd'hui dans le discours populaire, médiatique et politique. L'heure n'est pas au défaitisme, mais à la réflexion sur des réponses possibles pour améliorer la perception sociale des syndicats. Éclairage.

PAGE 5

INTERNATIONAL

Lutter contre le néolibéralisme malgré la répression

PAGE 2

Du Soudan à Hong Kong, en passant par le Liban, l'Europe ou l'Amérique latine, nombreux-ses sont les citoyen-ne-s qui sont descendu-e-s dans la rue pour demander plus de justice sociale, plus de démocratie et exprimer leur mécontentement face à des régimes se caractérisant par un usage de la répression disproportionnée face à ces mobilisations. Focus sur l'Amérique latine.

EUROPE

La politique danoise à l'égard des migrant-e-s inspire la N-VA

PAGE 10

Le Danemark a renforcé ses exigences envers les primo-arrivant-e-s. Durant leur phase d'intégration, il-elle-s expérimentent une citoyenneté et un statut social de second rang. Le nouveau gouvernement social-démocrate poursuit cette orientation politique. Une inspiration semble-t-il pour la Flandre et ses leaders nationalistes qui n'est pas sans danger. Explications.

INTERVIEW

Santé des hôpitaux : c'est grave docteur ?

PAGE 14

Remettre l'humain au centre des relations entre patient-e et personnel soignant contre la dérive technocratique et gestionnaire des hôpitaux. Telle est la volonté des Blouses blanches qui s'expriment depuis juin dans la rue. Leurs revendications peinent à être entendues du côté des employeurs. Mais l'espoir reste tout de même présent grâce à un nouveau fonds qui leur est destiné.



Amérique latine

Lutter contre le néolibéralisme malgré la répression

> Santiago FISCHER (*)

Les mobilisations citoyennes ont émergé dans le monde entier ces derniers mois, dévoilant des revendications multiples, mais aspirant toutes à plus de justice sociale, de démocratie et de liberté. Du Soudan à Hong Kong, en passant par le Liban, l'Europe ou encore l'Amérique latine, nombreux·ses sont les citoyen·ne·s qui sont descendu·e·s dans les rues pour exprimer leur mécontentement face à des régimes se caractérisant par un usage de la répression disproportionnée face à ces mouvements. Focus sur l'Amérique latine, en pleine ébullition.

Il y a d'abord eu les étincelles qui ont mis le feu aux poudres et déclenché les mobilisations, comme la hausse du prix du ticket de métro au Chili, la hausse du prix du carburant en Équateur, les violences policières en Colombie, la corruption en Haïti, la réforme des retraites au Nicaragua. Mais très rapidement, un agrégat diversifié de mouvements sociaux a ensuite occupé l'espace public pour dénoncer un malaise plus large. Car c'est bien les politiques d'austérité dans leur ensemble, dictées par les instances internationales financières comme le FMI, qui sont visées. Une lame de fond puissante et de plus en plus organisée est déterminée à changer le système en profondeur. Car même si les régimes de gauche précédents ont tenté des avancées sociales, ces dernières se sont avérées insuffisantes pour endiguer les injustices sociales et les inégalités qui continuent à se creuser au sein du continent. Le système néolibéral n'a en effet jamais été véritablement mis en cause au cours de la décennie précédente, ce qui pousse la rue à rejeter fermement les partis au pouvoir comme ceux siégeant dans l'opposition, sans distinction aucune. Ces soulèvements constituent aussi un prolongement de différentes vagues de mécontentement passées qui ont débouché sur des espoirs déçus à la suite de promesses non tenues.

Ainsi, au Chili, 30 ans après la dictature, l'espérance s'est transformée en rage. Les manifestations de 2006 et de 2011 pour le droit à l'éducation et à un système de retraite digne n'ont débouché que sur des mesures cosmétiques, qui n'ont pas permis d'endiguer la précarité de la population. Pire, des projets de loi renforçant les inégalités sont même encore actuellement à l'étude au parlement. Le front

commun syndical chilien, dans un appel publié le 28 octobre 2019, voit dans les événements actuels une « crise envers le système économique, profondément injuste ». Il appelle le gouvernement à apporter des réponses politiques radicales qui battent en brèche les logiques du néolibéralisme. Ainsi, le front commun plaide pour une série de mesures révolutionnaires, comme un salaire minimum permettant de vivre dignement ainsi que la réduction du temps de travail, une pension minimale ancrée dans un système public robuste (mettant fin au régime privé de pensions hérité des années Pinochet) et un plafond de prix pour une série de services de base comme l'eau, l'électricité, le gaz, le téléphone, Internet. La santé et l'éducation doivent également être reconstruites comme des droits sociaux inaliénables, ce qui bannit toute tentative de captation de bénéfices par des institutions privées dans ces secteurs. Le droit à des transports publics abordables doit être reconnu et facilité. Bref, les syndicats appellent à mettre la priorité sur des mesures qui diminuent les inégalités dans le pays. L'agenda est ambitieux, mais il reflète ce qui est réclamé par les différents mouvements sociaux qui participent aux mobilisations.

Les syndicats ne sont toutefois pas les seuls à s'exprimer. Ce qui distingue l'actuelle vague de manifestations, c'est le caractère massif, hétérogène et horizontal de la mobilisation¹. Au Chili, les étudiant·e·s ont été très vite rejoint·e·s par des organisations sociales diverses (socio-environnementales, féministes, communautaires, autochtones, paysannes, etc.) et par les classes moyennes désillusionnées par le projet néolibéral. L'organisation a été spontanée, mais est également le fruit du ren-

1. N. CASTRO, « En Amérique latine, le modèle néolibéral remis en cause par les mobilisations populaires », *Equal Times*, 13 novembre 2019.

Alternative : plaider pour le droit à la protection sociale universelle

WSM (l'ONG du MOC) est à pied d'œuvre en Amérique latine, avec ses 25 organisations partenaires (syndicats, ONG, mouvements de jeunes et de femmes) afin de proposer un modèle alternatif au développement économique contesté par les mobilisations populaires en cours.

Réunis au sein du réseau thématique sur le droit à la protection sociale, ses membres réclament des systèmes de protection sociale universels afin que tous les êtres humains puissent vivre dignement, tout au long du cycle de la vie, que ce soit par l'accès à l'assurance chômage, pensions, assurance maladie-invalidité, etc. À l'opposé des systèmes de pensions privés opaques et peu rémunérateurs, ils prônent des mécanismes co-gérés par l'État, les employeur-euse-s et les travailleur-euse-s, en toute transparence.

Le réseau met également en avant le secteur de l'économie sociale et solidaire comme une alternative, car centré sur l'humain et non sur les profits. Ces petites unités économiques, qui proposent des services très variés à valeur ajoutée sociale allant des soins de la personne, mutuelles de santé ou commerce artisanal sont expérimentées à l'échelle locale par des membres du réseau et constituent une réelle proposition permettant de contrer la vision néolibérale favorisant uniquement les grandes exploitations et multinationales.

forcement de cette société civile variée qui a pu construire au fil des années une forte assise sociale basée sur le mécontentement généralisé. À la marge de l'ensemble des partis politiques traditionnels, ce mouvement hétéroclite est déterminé à changer en profondeur le système. Et pour cela, il s'articule efficacement afin de mieux se faire entendre.

Les femmes à la pointe du combat

Les femmes ont la particularité de tenir le haut du pavé dans cette vague de contestations qui soulève le continent. Mobilisées depuis des années sur les questions liées à l'égalité de genre, l'égalité salariale, le droit à l'avortement, la fin des violences à leur encontre (conjugales, dans le milieu professionnel, dans l'espace public, etc.), des organisations structurées se font entendre et influencent les agendas revendicatifs des autres mouvements sociaux avec une efficacité maîtrisée.

Au Nicaragua, le mouvement féministe s'est coalisé avec le reste du mouvement social au sein d'une plateforme appelée l'«Unité nationale bleue et blanche», aux couleurs du drapeau national. Tout un symbole, car le régime de Daniel Ortega et de Rosario Murillo a, depuis le début de la crise, réprimé toutes les formes d'opposition qui arboraient ces couleurs².

Maria Teresa Blandon, militante nicaraguayenne et ancienne révolutionnaire sandiniste dans les années 1970 auprès du même Ortega, explique cette mobilisation massive des femmes : «Le régime actuel se caractérise par des restrictions des droits des femmes, dans presque tous les domaines. Il y a la complaisance du régime face à la violence conjugale machiste qui a atteint des sommets. Les victimes se comptent par milliers, et l'action gouvernementale face à ce problème est nulle. Il y a aussi la pénalisation totale de

l'avortement, qui a entraîné la mort de femmes qui, pour la plupart, vivent dans la pauvreté.»³

Pour Maristella Svampa, sociologue argentine, «les femmes occupent une place de plus en plus importante dans les mobilisations, et ce sous différentes formes : féminismes communautaires, populaires, urbains, populations autochtones et collectifs à caractère socio-écologique»⁴. Revers de la médaille, ce sont les premières à payer un lourd tribut. Les forces de sécurité publique n'hésitent pas à les prendre en priorité pour cible, afin de créer une psychose, leur faire peur et les décourager de se mobiliser.

Répression tous azimuts

Car c'est bien la répression que les régimes mis au défi ont choisie comme première réponse, au lieu d'écouter les demandes légitimes de la rue. État d'exception, couvre-feu, violences disproportionnées, arrestations arbitraires et violences sexuelles sont les méthodes utilisées afin d'étouffer la contestation. En Colombie, en novembre 2019, le président Ivan Duque a directement installé le couvre-feu et mobilisé 10.000 policiers pour répondre fermement aux troubles⁵. Au Nicaragua, qui a vu le mouvement social démarrer en avril 2018 à la suite de l'annonce de l'abaissement des pensions, les geôles du pays ont été peuplées au plus fort de la crise de plusieurs centaines d'opposant-e-s politiques. Ainsi, Amaya Coppens, jeune étudiante belgo-nicaraguayenne et figure de proue du mouvement, a été emprisonnée à deux reprises, pour des motifs trop légers pour être crédibles. Elle a été libérée fin décembre dernier, en même temps qu'une petite centaine d'autres activistes. Il reste encore aujourd'hui 65 militant-e-s emprisonné-e-s⁶.

Cette répression disproportionnée puise ses sources dans des pratiques ancrées solidement

2. https://www.rtbef.be/info/monde/detail_nicaragua-ce-n-est-pas-admissible-que-daniel-ortega-reste?id=10186214

3. ibidem

4. N. CASTRO, « En Amérique latine, le modèle néolibéral remis en cause par les mobilisations populaires », *Equal Times*, 13 novembre 2019.

5. <http://www.rfi.fr/ameriques/20191124-tentative-reprise-main-securitaire-colombie-rumeur-psychose>

6. Voir <https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/sos-nicaragua>

L'Union Européenne et la protection des défenseur·euse·s des droits humains

L'UE dispose d'un certain nombre de leviers afin de protéger les défenseur·euse·s des droits humains latino-américains. Par le biais de ses délégations (ambassades), les diplomates et fonctionnaires européens peuvent en effet entreprendre des actions, comme le dialogue avec les autorités du pays, la condamnation publique d'attaques spécifiques, l'octroi d'une assistance juridique aux défenseur·euse·s, mais aussi l'information aux entreprises issues de l'UE opérant dans le pays afin de les sensibiliser à la protection de ces dernier·ère·s. Enfin, des prix « droits humains » peuvent être décernés afin de visibiliser et se solidariser avec des luttes sociales. L'ensemble des actions possibles sont répertoriées dans les « Lignes directrices de l'UE sur la protection des défenseur·euse·s des droits humains ». Cet instrument est encore malheureusement sous-utilisé, car le personnel sur place se montre trop souvent frileux, arguant qu'il ne faut pas « interférer dans les affaires internes des pays tiers ».

depuis plus de deux décennies sur le continent, comme le dénonce l'EU-LAT Network, plateforme regroupant plus de 45 ONG européennes de droits humains. Selon cette organisation, la région est une des pires au monde pour y exercer des activités de défenseur·euse·s de droits humains, et cela, paradoxalement, malgré le cadre normatif international sans cesse croissant visant à les protéger. En 2018, 256 défenseur·euse·s des droits humains ont été assassiné·e·s dans le cadre de leurs activités sur le continent⁷. Les défenseur·euse·s sont actif·ve·s dans des luttes aussi variées que la protection de leur territoire, la protection de l'environnement, les droits LGBT, les droits des femmes, les droits sociopolitiques, etc. Dans la région, il ne fait pas bon s'opposer à l'ordre établi, sous peine d'être qualifié de « terroriste » ou encore « d'ennemi de la nation ». La répression, par des forces publiques ou privées, s'abat avec encore plus de poids sur les militant·e·s qui s'opposent à des méga-projets exploitant intensivement des ressources naturelles (huile de palme, bois, minerais, gaz, pétrole, barrages hydroélectriques, etc.) au détriment des populations autochtones et de leur lieu de vie. Les populations dénoncent la contamination, l'accaparement de terres et le fait qu'elles ne sont pas consultées avant l'installation de tels projets, comme l'exige pourtant la Convention 169 de l'OIT.

Il y a une tendance à stigmatiser ces défenseur·euse·s des droits humains, les délégitimer, les surveiller et les réprimer. Cette répression s'exerce dans la plupart des cas judiciairement, par la création de lois qui posent des obstacles à la liberté d'expression et d'action ou encore par l'instruction de procès visant uniquement à affaiblir les défenseur·euse·s. L'usage illégitime de la force est aussi monnaie courante.

La répression en cours ces derniers mois n'est donc que le prolongement de pratiques de la police, de l'armée et de milices privées, cautionnées par le pouvoir politique tremblant à l'idée de perdre les

bénéfices que lui offre le système économique néolibéral.

La responsabilité de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) en favorisant la signature de multiples traités de libre-échange avec les pays du continent (Pérou, Équateur, Mercosur⁸, Amérique Centrale, etc.) alimente le cercle vicieux de la pauvreté, en promouvant un modèle de développement productiviste et extractiviste qui fait la part belle aux multinationales, aux grands propriétaires terriens et aux agriculteurs exportateurs de la région⁹. Ce modèle est à des années-lumière de ce qui est demandé par la rue latino-américaine. Les accords de libre-échange ne seront jamais des instruments de développement efficaces, car les populations sont oubliées, reléguées au rôle de consommateur·rice·s et non d'acteur·rice·s de leur développement. L'Union européenne doit absolument opérer un virage à 180 degrés en proposant une action plus cohérente envers cette région. Il convient de favoriser un développement social durable et juste socialement dans le cadre de ses relations commerciales, mais également dans ses politiques de coopération au développement.

Désormais, c'est aussi aux citoyen·ne·s belges et européen·ne·s de se mobiliser. La solidarité internationale doit s'intensifier, pour dénoncer publiquement et fermement la répression à l'œuvre dans la région, mais surtout aussi pour soutenir les demandes légitimes exprimées par les nombreux mouvements sociaux à pied d'œuvre aux quatre coins de l'Amérique latine. Les alliances doivent se nouer et plaider afin que les dirigeant·e·s politiques européen·ne·s et latino-américain·e·s comprennent qu'il est indispensable d'imprimer un changement de cap radical dans les politiques socio-économiques, pour en finir avec les recettes néolibérales qui n'apportent qu'inégalités, injustices sociales, précarité et perte de démocratie...#

(*) Chargé de plaidoyer et recherche à WSM

7. EU-LAT Network, Recomendaciones a la UE y sus estados miembros para la protección de defensoras y defensores de derechos humanos en América Latina, 2019

8. Le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay.

9. Voir Z. MAUS, « Accord de libre-échange avec le MERCOSUR : le retour de l'hydre capitaliste mondiale ? », *Démocratie*, novembre 2019.



© Donatienne Coppoliers/CS

Selon une enquête, plus de deux tiers des Belges sondé-e-s reconnaissent la nécessité du droit de grève.

 SOCIAL

Répondre aux attaques syndicales : pistes de réflexion

> Mathieu STRALE (*)

La question des luttes sociales et syndicales, et de leur remise en cause fait l'objet d'une grande attention. Il s'agit là d'une des composantes du détricotage des avancées en matière sociale et de conditions de travail. L'Observatoire belge des inégalités s'est penché sur les critiques émises à l'encontre des syndicats en cherchant à mettre en lumière l'origine, les effets et les formes qu'elles prennent aujourd'hui dans le discours populaire, médiatique et politique¹. L'heure n'est pas au défaitisme, mais à la réflexion sur des réponses possibles pour améliorer la perception sociale des syndicats. Éclairage.

Prisés d'otages, inefficacité, archaïsme, illégalité, irresponsabilité, conservatisme, coûts, opacité, corporatisme, irréalisme, dangerosité, violence... L'action syndicale et, plus largement, les mouvements sociaux sont régulièrement remis en cause dans le discours médiatique, politique, mais aussi par le biais de poursuites judiciaires.

Se pose d'emblée la question des différentes formes de critiques émises à l'encontre des syndicats ou de leurs modes d'action. En effet, des différences fondamentales existent entre une critique interne ou externe aux syndicats et au monde du travail, et des discours qui

relèvent d'oppositions idéologiques à l'action organisée des travailleur-euse-s. Il est indispensable de développer une lecture politique et prenant en compte les rapports de classes et de force pour différencier les critiques qui cherchent à renforcer ou réorienter le mouvement syndical et celles qui visent à l'affaiblir et à en réduire l'influence.

Pour mener cette analyse à bien, il est important de tenter de connaître l'opinion publique vis-à-vis des syndicats. Cela permet de comprendre le contexte dans lequel se développent des discours et actions visant à limiter ou bloquer leur action. Dans ce cadre, il faut revenir sur le rôle des médias dans la diffusion de

ces critiques. Il s'agit alors de proposer des pistes de réflexion quant aux réponses possibles.

Image des syndicats dans la population

Une étude du CRISP s'est penchée en 2016 sur la perception des syndicats et de leur action par la population². Les questions étaient regroupées en trois catégories : l'image des syndicats, l'avis sur les moyens de lutte mobilisés et les raisons de se syndiquer. L'enquête a été menée auprès de 2.000 personnes, francophones et néerlandophones, syndiquées ou non, et en différenciant les

gens qui s'identifient à la «classe ouvrière».

En ressortent plusieurs éléments. Tout d'abord, les trois quarts des sondé-e-s francophones et néerlandophones reconnaissent l'utilité des syndicats pour protéger les droits sociaux. Cette proximité entre francophones et néerlandophones, qui va à l'encontre de l'idée reçue que l'on aurait deux positionnements différents, ressort d'ailleurs tout au long de l'enquête. Pour autant, les centrales syndicales actuelles inspirent confiance à moins d'un tiers des sondé-e-s, une majorité d'entre eux-elles ne les jugeant pas suffisamment fortes pour contrer les multinationales ou pour prendre en charge les «problèmes de demain», sociaux ou environnementaux notamment.

En ce qui concerne les modes d'action, plus de deux tiers des sondé-e-s reconnaissent la nécessité du droit de grève, une même proportion considère que la justice ne peut s'y opposer et qu'il ne faut pas imposer de service minimum dans les services publics. Par contre, l'avis sur les pratiques de lutte diffère. Une majorité des sondé-e-s s'identifiant à la classe ouvrière et une plus grande proportion de francophones considèrent que les actions devraient être plus dures.

Du point de vue des raisons de se syndiquer, les services rendus par les syndicats sont la première raison invoquée. Ensuite vient le fait que les syndicats sont les mieux à même de protéger les travailleur-euse-s. *A contrario* apparaît la disparition des «piliers». Le fait d'être issu d'un milieu socialiste, catholique ou libéral n'est évoqué que par 25% des sondé-e-s pour expliquer leur adhésion et cette proportion est encore plus faible chez les jeunes.

Finalement, de cette enquête, qui est la plus récente et la plus large à avoir été menée sur la question, ressort une reconnaissance de l'utilité des syndicats et de la légitimité de leurs modes d'action. Néanmoins, apparaît aussi une faible confiance vis-à-vis de l'institution, y compris parmi les sondé-e-s syndiqué-e-s. En général, les réponses de ces dernier-ère-s se différencient très peu de celles du reste du panel, notam-

ment sur des critiques fondamentales des syndicats, comme la judiciarisation de leurs actions, l'interdiction des grèves ou la plus grande liberté d'action du patronat. Ceci témoigne d'un nécessaire travail de formation interne aux syndicats pour contrer le discours critique dominant. Enfin se pose la question du durcissement des modes d'action et de l'investissement de nouveaux terrains de lutte sociaux et environnementaux.

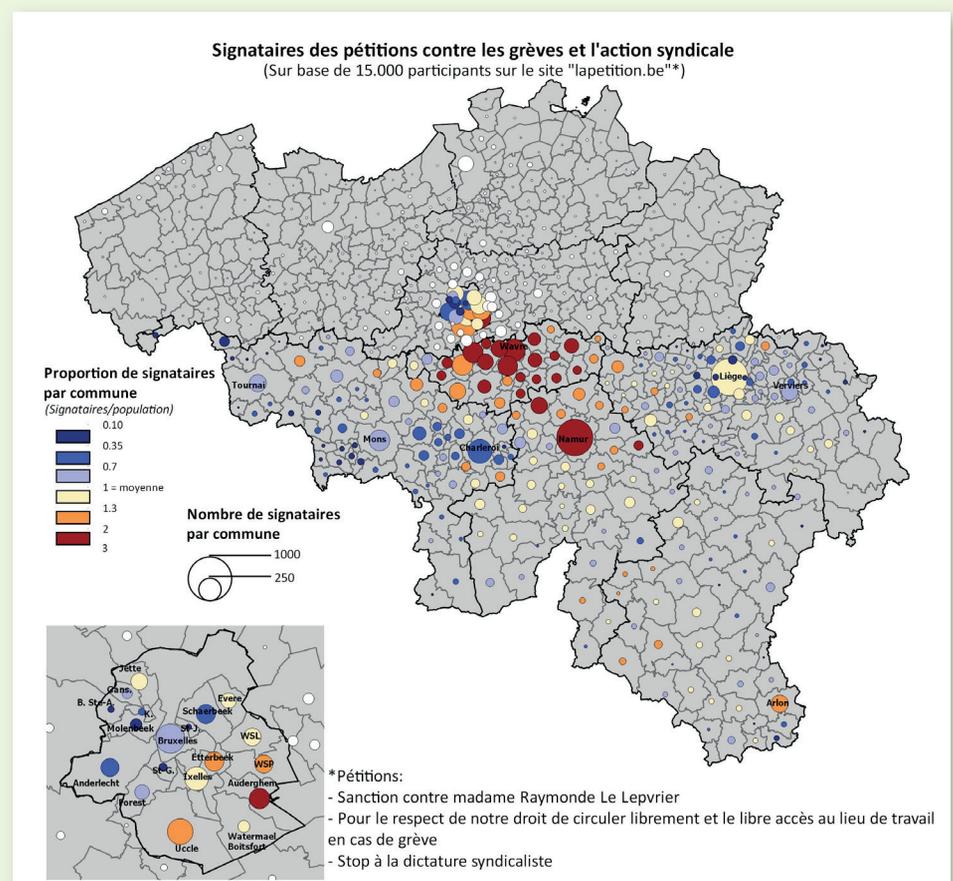
Quelles sont les critiques et d'où viennent-elles ?

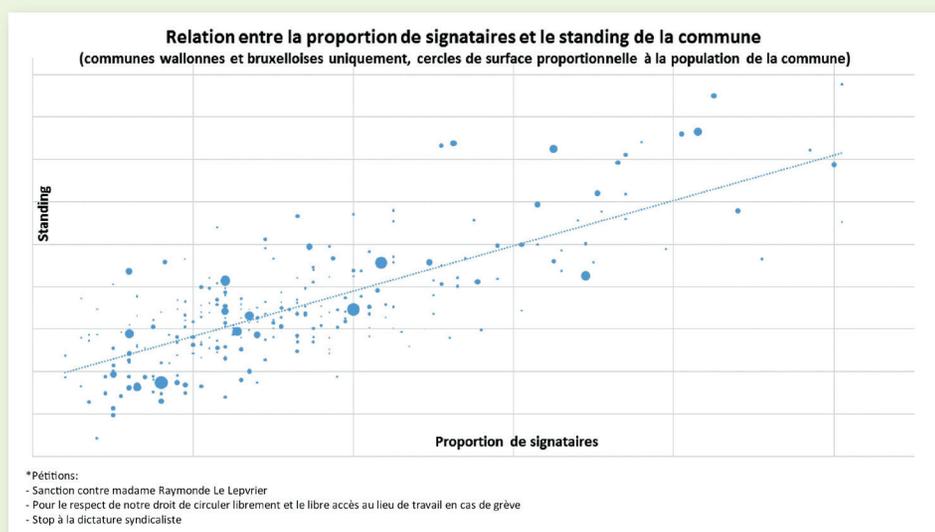
Dans ce contexte d'adhésion à l'institution syndicale, mais de méfiance vis-à-vis des structures se pose la question de l'origine et des formes de critiques et attaques à l'encontre des syndicats. Contrairement à un discours dépolitisé qui voudrait que l'action syndicale soit remise en cause globalement par «la société», il est important de rappeler la forte composante de classe et de lutte entre monde du capital et du travail³. Ces critiques s'orientent en trois axes : symbolique, juridique et législatif.

Des attaques symboliques

Du point de vue symbolique, il s'agit de remettre en cause l'utilité et les moyens mobilisés, en faisant passer les revendications et méthodes comme étant opposées au «bien commun» et à la population.

Dans ce domaine, les organisations patronales sont très actives. Elles dénoncent les conséquences des mouvements sociaux sur leurs activités et sur les revenus, ainsi que l'impossibilité de transformer plus avant le marché du travail. Les critiques visent principalement les grèves ou manifestations, alors que la «concertation sociale» est plus épargnée. Cette division entre concertation et rapport de force est pourtant toute théorique, l'un étant indispensable à l'autre dans le mode d'action actuel des syndicats. En outre, l'idée que la Belgique serait particulièrement touchée par les mouvements sociaux est contredite par les statistiques⁴. Le nombre de jours de grève baisse depuis les années 1970. De plus, au niveau européen, il n'y a aucun lien entre le taux de syndicalisation et le nombre de grèves. La Belgique





présente un taux de syndicalisation bien au-dessus de la moyenne européenne, mais connaît un nombre de jours de grèves par travailleur-euse plus faible que cette même moyenne. Une critique liée est celle du coût des grèves, de la paralysie des activités et de la « prise en otage » des non-grévistes et des usager-ère-s. Il faut alors rappeler que la grève est le seul et ultime moyen pour les travailleur-euse-s de se soustraire à leur obligation de travailler, les patrons pouvant de leur côté réduire les salaires, fermer une entreprise ou licencier du personnel. En ce sens, la grève et les piquets s'opposent à l'obligation et non au droit de travailler. D'ailleurs, ceux-celles qui disent défendre le droit au travail en critiquant les grèves semblent moins sensibles aux 400.000 chômeur-euse-s en Belgique qui ne peuvent accéder à ce droit. Il-elle-s ne se mobilisent pas lors de licenciements. Il-elle-s ne sont pas non plus choqué-e-s lorsque, faute de financement, les services publics ne rendent plus les services attendus à leurs usager-ère-s. Il-elle-s oublient finalement que la plupart des conflits sociaux sont motivés par la défense de l'emploi.

Au niveau de la population, l'hostilité vis-à-vis des mouvements syndicaux est également inégalement répartie. La carte ci-contre et le graphique ci-dessus, basés sur un recensement des signataires de pétitions dénonçant les mouvements sociaux et les syndicats dans la partie francophone du pays au moment des

grèves et manifestations de la fin de l'année 2014 montrent un lien statistique fort entre le standing des communes, c'est-à-dire leur capital socio-économique et culturel, et le taux de signataires.

C'est dans les espaces riches que l'opposition est la plus forte, alors qu'elle est sous-représentée dans les entités pauvres. Le taux de syndicalisation, et d'adhésion à leurs actions, est plus élevé chez les populations moins riches et salariées, alors qu'il est plus faible chez les cadres et les professions libérales.

Des attaques juridiques

Un autre axe d'action est juridique. Les dirigeants d'entreprises mobilisent de plus en plus souvent la justice. Pour justifier cette procédure d'exception, l'extrême urgence est invoquée: blocage d'une entreprise, d'un axe routier... Si elle est reconnue, le tribunal rend une décision le jour même ou le lendemain, sans consultation ni même information auprès des travailleur-euse-s et de leurs représentant-e-s. Ce n'est pas le droit de grève qui est jugé mais les abus qui auraient eu lieu. La marge d'interprétation est large et les décisions souvent défavorables aux travailleur-euse-s puisque leur position n'est pas entendue. Les jugements sont assortis d'astreintes. Pour contrer cette procédure d'exception devenue règle, il existe un recours, plus long, qui aboutit souvent lorsque le mouvement social a déjà été brisé. Ainsi, sans contester formellement le droit

de grève, la judiciarisation le vide de sa substance.

Se pose alors aussi la question de la personnalité juridique. Les syndicats, comme les partis politiques, ont le statut d'organisation de fait, qui les exempte de publier la liste de leurs membres et la comptabilité issue de leurs cotisations. Ce statut protège les affilié-e-s qui peuvent garder secret leur engagement, limite l'utilisation de l'arme financière en cas de conflit social (les caisses syndicales sont utilisées pour indemniser les grévistes, connaître leur montant permet d'évaluer le nombre de jours de grève finançable) et empêche la poursuite des syndicats en justice pour les actions de leurs affilié-e-s. Par contre, ce statut ne concerne pas l'intermédiation pour le versement du chômage, pour laquelle les syndicats rendent des comptes, sont juridiquement responsables et sont contrôlés régulièrement par l'ONEM. L'« irresponsabilité » juridique des syndicats est donc inhérente à leur fonctionnement, partielle et encadrée.

Sur le même thème, les syndicats sont soupçonnés d'être moins regardants quant au statut des chômeur-euse-s, facilitant les fraudes de leurs affilié-e-s. Signalons d'abord que le contrôle des chômeur-euse-s n'est pas du ressort des syndicats, ceux-ci doivent uniquement vérifier la complétude des dossiers administratifs. Dans ce cadre, l'ONEM, chargé de contrôler ce travail syndical, souligne sa bonne qualité, comparable à celui de la CAPAC⁵.

Les attaques sur le plan légal

Une dernière possibilité de mettre en cause l'action syndicale est de changer les lois qui la régissent. Les relais politiques se trouvent principalement au niveau des partis de droite, y compris extrême. MR, N-VA, OpenVld et Vlaams Belang sont donc les plus actifs. Ainsi, le gouvernement fédéral précédent cherchait à remettre en cause l'action syndicale: création d'un service minimum dans les services publics, mise en place d'une personnalité juridique pour les syndicats, limitation des possibilités de piquets de grève... Néanmoins, ces critiques tendent à s'étendre aux partis sociaux-chrétiens,

cdH et CD&V et sociaux-démocrates, PS et Sp.a. La distinction entre la droite, le centre et la gauche traditionnelle est donc tenue sur ces dossiers. C'est sans doute un élément majeur de réflexion, puisqu'en parallèle l'importance des « piliers » pour expliquer la syndicalisation s'estompe, ce qui pose la question du maintien ou non des relais politiques « traditionnels » des syndicats.

La critique des syndicats et de leur action émane donc de leurs adversaires idéologiques et économiques : détenteurs de capitaux et moyens de production ainsi que de la droite, conservatrice ou libérale. Ces clivages se reflètent dans la population, les plus riches étant plus négatifs que les moins nantis. Ces attaques, provenant de groupes sociaux forts et disposant de moyens d'action et de communication bien établis, se conjuguent, se complètent et se renforcent et participent à un climat très défavorable à l'action syndicale en Belgique.

Quel est le rôle des médias ?

L'analyse du relais médiatique donné aux critiques syndicales et plus largement du traitement des mouvements sociaux est importante pour comprendre la construction d'un sentiment d'opposition majoritaire aux syndicats. Un relevé de la presse audiovisuelle et papier a été mené pour traiter de cette question⁶.

Quels que soient les supports, au niveau des articles et reportages d'analyse, un équilibre existe entre les prises de parole des syndicats et de leurs opposant-e-s. Par contre, une place surdimensionnée et non compensée est laissée aux éditorialistes, intellectuel-le-s et autres spécialistes, qui sont majoritairement opposé-e-s aux mouvements sociaux et dont la supposée neutralité est très rarement remise en cause, alors qu'il-elle-s proviennent souvent de classes sociales élevées. Par exemple, parmi les éditoriaux du *Soir* et de *La Libre* publiés entre la formation du gouvernement « Michel » en septembre 2014 et fin 2015, on dénombre 23 opinions négatives vis-à-vis des syndicats et de leurs actions pour six positives et six neutres.

La même situation ressort des médias audiovisuels. Un relevé des invité-e-s principaux-ales sur la radio publique *La Première* pendant la même période démontre un fort déséquilibre entre syndicats et représentant-e-s patronaux-ales, puisque ces dernier-ère-s sont invité-e-s presque trois fois plus souvent tout au long de l'année.

Tableau
Nombre d'invités syndicaux et patronaux

	Syndicat	Patronat
Toutes émissions	16	44
Invité principal du matin	10	19
Invité principal du matin en période de conflit social *	7	6

* c'est-à-dire invité 7 jours avant ou après une grève ou une manifestation nationale.

Lorsqu'on analyse les moments où sont invité-e-s ces interlocuteur-ice-s sociaux-ales apparaît un second déséquilibre : les représentant-e-s syndicaux-ales sont surtout audibles en période de conflit social, alors que les représentant-e-s patronaux-ales sont invité-e-s en toute période.

Ce déséquilibre a plusieurs conséquences :

Tout d'abord, le bruit de fond, entendu tout au long de l'année, est dominé par la parole patronale. On invite rarement un-e représentant-e syndical-e pour débattre/discuter de la situation sociale ou économique. Ensuite, en période de crise, alors qu'il-elle-s étaient jusque-là inaudibles pour expliquer les enjeux de fond, les représentant-e-s des travailleur-euse-s doivent expliquer ces manifestations/grèves et les nuisances associées et surmédiatisées.

Pour les représentant-e-s des travailleur-euse-s, outre l'enjeu du conflit social lui-même, se pose donc aussi la question de l'explication et la médiatisation compliquée de celui-ci, en raison de leur moins bon accès à l'antenne et au risque de n'y être invité-e-s que pour se justifier des « violences » et « nuisances » induites.

De plus, dans les articles d'actualité, les conséquences « spectaculaires » des conflits sont surmédiatisées : usager-ère-s bloqué-e-s, travailleur-euse-s empêché-e-s d'entrer, violences... Par contre, les revendications des travailleur-euse-s, moins visibles, passent au second plan. Enfin, l'analyse de l'opinion sur les mouvements sociaux est limitée à des micros-trottoirs ou des sondages peu représentatifs.

Dans ce cadre, la précarisation du journalisme est sans doute un élément explicatif. Faute de temps et de moyens, les analyses de fond disparaissent, au profit de l'actualité immédiate. Les journalistes se conforment à ce qu'il-elle-s estiment attendu de leur hiérarchie et de leur « clientèle ». Sans possibilité d'analyser un sujet, les présumés caricaturaux sont privilégiés. De même, les médias en compétition se suivent et se copient pour ne pas « rater de scoop ».

Par leur discours sur les syndicats et les luttes sociales, les médias témoignent donc d'une hostilité et d'une méconnaissance. En relayant majoritairement cette vision de la société, les médias participent à et aggravent un climat d'opposition aux syndicats et aux intérêts des travailleur-euse-s.

Quelles pistes de réponses ?

La critique des syndicats et leur remise en cause ne sont pas neutres socialement, ne tiennent pas la route face aux faits et sont un vecteur de hausse des inégalités sociales puisque le taux de syndicalisation est corrélé positivement avec de plus faibles inégalités de revenus, dans la société en général et dans les entreprises. Cette critique se base aussi sur le déséquilibre du discours médiatique.

Pourtant, force est de constater que ce mouvement est efficace : même si de nombreuses victoires peuvent et doivent être revendiquées, l'action syndicale est affaiblie et rares sont les mouvements durs et durables dans le temps, même lorsque le rapport de force et l'opinion publique semblent favorables, comme lors de l'hiver 2014-2015, au cours duquel plusieurs grèves et manifestations nationales de grande ampleur ont eu lieu à la suite de la formation du gouverne-

ment « Michel » et à l'annonce d'un programme de gouvernement très libéral⁷. Des mouvements de revendications sociales qui se disent « a-politiques », « a-syndicaux » se développent, témoignant de la déconnexion avec ces derniers. Au sein des structures syndicales existe un découragement des militant·e·s, sympathisant·e·s et travailleur·euse·s qui se marque notamment par une baisse d'adhérent·e·s⁸. Alors que les structures économiques sont de plus en plus divisées spatialement et du point de vue organisationnel, avec une multitude d'entreprises, de sous-traitants, de statuts mettant les travailleur·euse·s en concurrence, la solidarité dans les luttes est pourtant fondamentale.

Comment répondre à ces critiques ? Sur quelle base élargir la lutte ? Comment protéger les conquêtes sociales et valoriser les victoires ? Une piste consiste à renforcer une lecture de classe et, sur cette base, de nouer des alliances avec d'autres acteur·rice·s sur les terrains de lutte.

La repolitisation de l'action syndicale, de ses membres et plus largement des luttes sociales est sans doute au centre des enjeux. Un premier outil serait le renforcement des formations internes à destination des travailleur·euse·s, délégué·e·s et permanent·e·s. En parallèle, pour réduire la méfiance perçue vis-à-vis de l'institution, se pose la question d'intégrer la base militante dans les

structures syndicales, de faire remonter leurs revendications ou de systématiser les assemblées générales. Les revendications devraient être pensées pour être compréhensibles y compris par des travailleur·euse·s non syndiqué·e·s, pour que tou·te·s puissent s'en emparer, en

« Au sein des structures syndicales existe un découragement des militant·e·s, sympathisant·e·s et travailleur·euse·s. »

tenant compte du discours « dépolitisé » actuel. En lien se pose aussi l'enjeu du réinvestissement du terrain des idées, en mobilisant des médias alternatifs, en créant de nouveaux canaux de diffusion internes et externes, en investissant des terrains perdus ou peu fréquentés, par exemple l'enseignement professionnel où le patronat est souvent le seul intervenant issu du « monde du travail ».

Un enjeu lié est celui des structures. Dans un contexte de division forte des travailleur·euse·s, les syndicats devraient être construits pour créer et renforcer les solidarités. Qu'en est-il d'une organisation plus transversale, permettant des solidarités par filière, entre sous-traitants et industriels, entre fournisseurs et ouvrier·ère·s, entre entreprises privées et publiques, entre concurrents (y compris internationaux) ? Comment mettre en œuvre une organisation permettant des luttes communes sur les sites

d'activités, entre les travailleur·euse·s issu·e·s de différents statuts, relevant de différentes entreprises et créer une solidarité à même de faire face à une économie où ces échanges intersectoriels sont de plus en plus importants ? Les travailleur·euse·s actif·ve·s dans les

tâches « annexes » (logisticien·ne·s, services à la personne, nettoyage et gardiennage, sous-traitance industrielle...) ont une capacité de blocage fondamentale parfois négligée. Une révision des structures implique évidemment d'identifier des luttes communes, par filière, par site économique et intersectorielles.

Ceci participerait à (re)créer et élargir des combats communs dépassant les divisions de statut, secteur, géographique ou culturelles et visant à (re)politiser et participer à des luttes fondamentales sur l'environnement, la multiplication de statuts précaires hors salariat, les questions de genre ou de race et de créer de nouvelles solidarités. Il s'agirait aussi certainement de ne pas fuir les luttes politiques de fond, basées sur des agendas à moyen et long terme. Les victoires obtenues par les femmes de ménage, les Blouses blanches, les travailleur·euse·s de Ryanair, Bpost ou Aviapartner se basent toutes sur un rapport de force long et des actions « dures », de grèves reconductibles et de manifestations. #

(*) Chercheur en géographie à l'Université libre de Bruxelles



1. Plusieurs articles sur le sujet ont été publiés par l'Observatoire des inégalités, et ses membres ont été invité·e·s à de nombreux séminaires et journées d'études organisés par les syndicats. Cet article propose une synthèse des différentes analyses menées précédemment sur le sujet.

2. <http://www.crisp.be/2016/09/syndicats-et-syndicalisme-perceptions-et-opinions/>

3. <http://inegalites.be/Les-attaques-contre-l-action>

4. <http://inegalites.be/Trop-de-greves-tue-la-greve-Une>

5. <http://inegalites.be/Les-attaques-contre-l-action-168>

6. <http://inegalites.be/Qui-invite-t-on-a-la-radio>

7. http://www.equipespopulaires.be/wp-content/uploads/2016/12/ctr1_2-15leger.pdf

8. 88.000 affiliés en moins entre 2014 et 2016 ; https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_baisse-du-nombre-d-affiles-chez-les-syndicats-a-qui-la-faute?id=9940103

Immigration

La politique danoise à l'égard des migrant·e·s inspire la N-VA

> Patrick FELTESSE (*)

Le Danemark a renforcé ses exigences envers les primo-arrivant·e·s pour les dissuader de s'y rendre et les inciter à en repartir. Durant leur phase d'intégration, il·elle·s expérimentent une citoyenneté et un statut social de second rang qui les stigmatisent et les précarisent. Le récent gouvernement social-démocrate danois poursuit cette orientation politique qui semble séduire hors frontière. C'est le cas de la Flandre et de ses leaders nationalistes. Le risque que ces idées puissent constituer la base d'un compromis gouvernemental d'une future coalition fédérale est tangible. Explications.

Les gouvernements de centre-droit au pouvoir au Danemark de 2001 à 2011 ont mené une politique très dissuasive et restrictive sur le plan social à l'égard des migrant·e·s. Cette politique fut soutenue par le Parti populaire danois d'extrême droite, à la fois nationaliste, eurosceptique et anti-migrant·e·s mais aussi pour certaines mesures par le Parti social-démocrate.

En 2011, la gauche revient une première fois au pouvoir, puis retourne dans l'opposition en 2015. En 2019, la nouvelle présidente du Parti social-démocrate, Mette Fredriksen, mène sa campagne électorale en faveur de l'État-providence (âge de la retraite, fin des coupes budgétaires dans la santé et l'éducation) et de la lutte contre le changement climatique, mais aussi pour un durcissement de la politique migratoire, sous l'argument de ne pouvoir protéger le modèle social qu'en limitant le nombre de primo-arrivant·e·s. Les partis de gauche remportent les élections de juin 2019. Après une négociation « la plus longue depuis 1988 » (21 jours¹...), Mette Fredriksen devient la Première ministre du nouveau gouvernement minoritaire (27% des sièges), soutenu par des partis de gauche de façon à composer une majorité parlementaire, soit deux radicaux (le Parti populaire socialiste et la Liste de l'unité « des rouges et des verts ») et le Parti social-libéral qui est de centre-gauche. Les partis plus à gauche étant en faveur d'une politique d'accueil plus humaine, leur soutien au gouvernement contribue à adoucir quelque peu certaines mesures à l'encontre des migrant·e·s, mais n'empêche pas la volonté de la Première ministre de faire voter des mesures migratoires dures avec l'appui de la droite.

Tour d'horizon des mesures anti-migration

Parmi les mesures discriminantes prises à l'encontre des réfugié·e·s reconnu·e·s à partir de 2001, on trouve la réduction de moitié du revenu d'intégration et des allocations familiales pendant leur période d'intégration de sept années, mais aussi des allocations familiales réduites durant les six premières années de leur séjour, la confiscation de leurs effets personnels dépassant une valeur de 1.400 euros ou encore la limitation du pourcentage d'enfants d'origine étrangère inscrits dans les écoles.

Ensuite, on compte des mesures « d'intégration » telles que l'obligation de suivre des cours de langue, de réussir un examen sur la culture danoise, d'accepter un emploi, un stage ou un travail d'intérêt général ainsi que le fait de devoir réaliser des stages non payés afin de servir de main d'œuvre gratuite ou très peu rémunérée pour les entreprises, et ce sans obligation d'engagement. On trouve encore la participation d'un minimum de 25 heures de crèche par semaine à partir d'un an, à titre d'immersion linguistique et culturelle pour les enfants et d'incitation à l'emploi pour les mères. Et tout cela est rendu obligatoire sous peine de réduction des allocations familiales.

Enfin, dans les mesures visant à freiner l'immigration, figurent, entre autres, un accès plus difficile à la nationalité danoise et à un titre de séjour permanent, conditionné notamment par un revenu moyen de 40.000 euros brut par an au cours des quatre années précédentes, la possibilité de retirer

1. <https://www.thelocal.dk/20190627/fredriksen-prepares-to-take-over-as-new-danish-prime-minister>.

le statut de réfugié dont le permis de séjour est limité à trois ans, les restrictions au regroupement familial, le risque de perdre ses allocations en cas d'infraction et le doublement des peines pour celles et ceux qui se rendent coupables de délits dans des zones qualifiées de ghettos et dont on cherche à relever le degré de mixité sociale.

Les logiques de la politique migratoire danoise

Comment les Danois·es justifient-ils·elles de telles restrictions pour les migrant·e·s ? Le Danemark a construit un système social généreux incluant l'accès gratuit aux soins de santé, à l'enseignement supérieur, un accompagnement en cas de perte d'emploi et des allocations élevées. Aux yeux du législateur, il justifie un « ticket d'entrée » plus cher que dans d'autres pays européens. Il y a lieu dès lors de faire rapidement contribuer les migrant·e·s au système pour que l'utilisation des ressources publiques soit perçue comme équitable et pour que soit préservée la légitimité de l'État-providence, le haut niveau de ses prestations et la solidarité, considérés en danger.

Toutefois, les conditions d'intégration dans la société visent manifestement à dissuader les migrant·e·s de venir et de rester. Ceux·celles-ci sont perçus·es par une partie des mandataires politiques et de la population comme une menace pour l'identité danoise, une pseudo homogénéité culturelle mise en exergue dans un contexte de repli nationaliste et eurosceptique de longue date, d'un pays par ailleurs jaloux de son système social.

Enfin, dans le chef des sociaux-démocrates, la logique est aussi électorale. Il s'agit de récupérer une partie des électeur·rice·s qui avaient été séduits·es par le Parti populaire danois d'extrême droite. On propose des améliorations sociales dans le système des pensions, en faveur des enfants et des jeunes et en matière d'environnement² pour toucher les électeur·rice·s non intéressés·es par la question migratoire, et en même temps on durcit le discours à l'encontre des migrant·e·s pour séduire les autres.

Une source d'inspiration en Flandre

Cette politique a depuis quelque temps déjà inspiré les positions de la N-VA et plus particulièrement Theo Franken, ainsi que le Vlaams Belang, et même des membres influents du Sp.a³. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait influencé les mesures inscrites dans l'accord de gouvernement flamand N-VA-OpenVld-CD&V. Par exemple, la restriction

des droits sociaux des primo-arrivant·e·s : l'accès au logement social est déjà conditionné au suivi du parcours d'intégration et à l'apprentissage basique du néerlandais, mais l'assurance autonomie ne sera plus accessible qu'après dix ans de séjour en Belgique. Les demandeur·euse·s d'asile n'auront plus droit aux allocations familiales tant que leur demande n'a pas abouti. L'accès aux interprètes sociaux est désormais supprimé après le parcours d'intégration... Celui-ci ne sera plus accessible aux étranger·ère·s sans titre de séjour légal. Pourquoi en effet dépenser pour quelqu'un qui pourrait être débouté ? De plus, les subsides seront réservés aux structures unilingues en néerlandais et supprimés pour celles dédiées à une communauté d'origine étrangère. D'aucuns considèrent que par cette mesure, des associations de terrain, tout comme le Forum des migrants, seront ainsi réduites au silence⁴. La Flandre quitte l'UNIA fédérale pour créer son propre service de lutte contre les discriminations. Le parcours d'intégration devient payant alors qu'il est obligatoire (180 euros pour les cours de langue et sur les valeurs de la Flandre, 180 euros pour les examens et aucun remboursement des frais de déplacement) avec une obligation de résultat sous peine d'amende. Ce « prix à payer » et cette obligation sont significatifs du tournant à la danoise, d'autant que d'après Jan Jambon, l'intégration (au paradis social flamand) de celles et ceux qui réussiront sera ensuite facilitée. On a compris le message : les

2. Source locale au Danemark.
3. Comme John Crombez, son ex-président.
4. Source syndicale.

Mette Fredriksen incarne le nouveau visage de la social-démocratie danoise.





L'hostilité envers les migrant-e-s se marque davantage dans les discours politiques que dans la vie.

migrant-e-s coûtent à la Flandre, il faut donc réduire ce coût. D'aucuns, à la N-VA notamment, souhaitent d'ailleurs aller plus loin, en réduisant par exemple le droit aux allocations familiales après six mois de résidence et en conditionnant le droit à la sécurité sociale fédérale à cinq ans de résidence.

En quoi est-ce inacceptable et inefficace ?

Sur le plan des principes, les droits sociaux sont par essence indivisibles. Formellement, les mesures décrites précédemment peuvent être entachées d'illégalité notamment au regard de la Constitution belge ou du droit européen. Les restrictions au regroupement familial au Danemark par exemple pourraient être contraires à l'article 8 de la Convention européenne des droits humains concernant le droit à une vie familiale⁵. En ce qui concerne le revenu d'intégration, sa réduction pour les réfugié-e-s serait contraire à l'article 23 de la Convention de Genève sur le statut des réfugié-e-s s'agissant d'assistance publique⁶.

Au-delà des aspects moraux et légaux, ces mesures semblent également peu efficaces, contrairement à ce qu'on pourrait penser au regard du doublement du taux d'emploi parmi les migrant-e-s au Danemark entre 2015 et 2019, par exemple. En effet, il s'agit surtout d'emplois non seulement précaires, mais très peu ou pas du tout rémunérés, ce qui peut être qualifié d'exploitation et de dumping social. Pourtant, certaines entreprises ont besoin de la main d'œuvre offerte par les migrant-e-s, au point de les rémunérer normalement. Celles-ci sont de ce fait défavorables aux conditions actuellement

trop dures pour prolonger le séjour de « leurs » migrant-e-s et font pression sur le gouvernement. De plus, les mesures danoises ont des conséquences directes et des effets pervers pour les migrant-e-s et contreproductifs pour leur intégration sociale et sociétale. Par exemple, elles mettent les migrant-e-s dans la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris les enfants qu'elles éloignent en partie de l'école dans des quartiers ghettos, et le permis de séjour permanent devient très difficile à obtenir, même après de nombreuses années. Ces mesures déracinent les enfants en cas de retrait du statut de réfugié après plusieurs années. En Flandre, le coût du parcours d'intégration et l'obligation de le réussir, outre le symbole désastreux que cela représente, conduiront certainement aussi à l'exclusion et même à la clandestinité d'une partie des primo-arrivant-e-s.

Enfin, la « dés-incidentation » visant à réduire le nombre de demandes d'asile revient *de facto* à transférer la charge vers d'autres pays plutôt que d'assumer collectivement dans l'UE le défi de l'accueil des réfugié-e-s. Et Bruxelles et la Wallonie verront sans doute arriver un peu plus de migrant-e-s se détournant du « paradis flamand ».

Inspiration dangereuse pour un accord fédéral

Même s'il est peu probable que des partis comme le PS, ECOLO-GROEN ou le cdH puissent être quelque peu séduits par le « modèle » danois d'intégration des migrant-e-s⁷, les francophones pour-

5. 1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. 2. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

6. Les États contractants accorderont aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire le même traitement en matière d'assistance et de secours publics qu'à leurs nationaux.

7. Paul Magnette par exemple réagissant fin septembre : « Mais nous ne sommes pas les socialistes danois (...) », « Le mieux que l'on puisse faire, ce n'est pas tout le temps d'en parler et aborder les problèmes de manière pragmatique ».

raient devoir accepter des atteintes intolérables à l'égalité des droits en cas de participation de la N-VA au prochain gouvernement et mettre ainsi le doigt dans un engrenage périlleux pour les droits sociaux. Créer une catégorie d'ayants droit de second rang pourrait en effet être utilisé à l'encontre d'autres groupes sociaux⁸, à commencer par celles et ceux qui bénéficient de droits de sécurité sociale sans avoir cotisé. On peut citer ainsi la couverture santé gratuite pour les personnes touchant le RIS ou l'allocation d'insertion, notamment pour les jeunes au sortir des études. Ensuite, cette inspiration contribuerait *de facto* à monter des personnes contre d'autres à un point tel qu'il pourrait apparaître presque comme un objectif poursuivi. Theo Francken, en effet, ne témoigne-t-il pas de la frustration que ressentiraient des retraité·e·s à l'égard d'allocations touchées par des personnes d'origine étrangère? L'importation du « modèle » danois renforcerait plus encore une stratégie de « déshumanisation »⁹ des migrant·e·s menée par la N-VA, au sens où celle-ci conduit, à la longue, une partie de la population à ne plus les considérer non seulement comme des égaux·ales en droits, mais pire encore, à ne plus les voir comme nos « semblables ». Comme en témoignent celles et ceux qui, sur les réseaux sociaux, expriment qu'il·elle·s auraient voulu qu'il y ait eu des migrant·e·s dans le centre pour demandeur·euse·s d'asile de Bilzen au moment où il a été incendié le dix novembre dernier... Au Danemark, l'hostilité envers les étranger·ère·s est plus forte dans les discours et les actes politiques que dans la population¹⁰. Le politique fait montre de s'adapter à la réticence des électeurs et des électrices, mais en fait, il alimente les préjugés et attise l'hostilité envers les migrant·e·s. Quant aux électeurs et électrices de gauche, il·elle·s pourraient surtout être séduit·e·s par les aspects sociaux et environnementaux des programmes de gouvernement, tout en adhérant parfois consciemment au durcissement envers les migrant·e·s. Le Vlaams Belang exploite d'ailleurs ce filon avec ses positions sociales, comme celle sur la pension minimale. Les nazis du 3^e Reich ont propagé des projets inacceptables en séduisant une partie de la population par des mots rassurants ou populaires et en faisant valoir des avantages sociaux concrets¹¹. Cette manipulation peut commencer en Flandre par faire payer les migrant·e·s et par supprimer les subsides à leurs associations, soi-disant pour « éviter la ségrégation ». Enfin, sous prétexte de favoriser l'intégration des migrant·e·s dans la société, la politique danoise est une injonction à l'assimilation culturelle qui éri-

gerait une pseudo homogénéité identitaire comme idéal. Transposée à l'échelle belge, une telle politique nous ferait reculer par rapport à l'acceptation de la diversité et du métissage culturels en Wallonie et à Bruxelles.

Non, la politique danoise à l'égard des migrant·e·s n'est pas un « modèle »! En tentant de récupérer une partie de l'électorat social-démocrate, elle stigmatise et discrimine celles et ceux pour qui

Créer une catégorie d'ayants droit de second rang pourrait être utilisé à l'encontre d'autres groupes sociaux.

la plus grande partie du corps électoral du parti n'a pas d'hostilité. Au risque de banaliser les thèses d'une extrême droite qui, de surcroît, pourrait jouer la sirène du social. Au risque aussi de tout perdre, son âme et ses électeur·rice·s, et de ne plus pouvoir arrêter l'engrenage de la déshumanisation. #

(*) Conseiller socio-économique au MOC

Autres sources utilisées :

- I. FLACHET, *Qu'est-ce que le « modèle danois d'intégration » et pourquoi il est une source d'inspiration pour la N-VA ?* PTB, 6 novembre 2019.
- H. DHEEDENE, « Ce modèle danois de la migration qui inspire la Flandre », *L'Écho*, 21 octobre 2019.
- S. SCHEEPERS, « La N-VA menace la société civile flamande », *Démocratie*, n°10, octobre 2019.
- J. FOURQUET, « European reactions to the migrant crisis », Fondation Jean Jaurès, Fondation For European Progressive Studies, *IFOP*, septembre 2015.
- « Immersion au Danemark, un pays qui allie politique d'immigration de droite et mesures sociales de gauche », *RTBF*, 5 novembre 2019.
- « Une alliance PS-N-VA ? Paul Magnette donne un avis tranché », *Belga*, 24 septembre 2019.
- N. DIDELOT, « Mette Frederiksen, le nouveau visage de la sociale-démocratie danoise », *Libération*, 6 juin 2019.
- « Danemark : les sociaux-démocrates forment une coalition gouvernementale de gauche », *RFI*, 26 juin 2019.
- « Danemark : aucun bijou saisi depuis l'adoption d'une loi de confiscation aux migrants », *Le Figaro*, 24 janvier 2019.
- <https://www.thelocal.dk/20190501/asylum-families-will-not-be-allowed-to-own-food-at-danish-deportation-centre-minister>
- <https://www.reuters.com/article/us-syria-security-denmark/denmark-to-strip-foreign-fighters-of-danish-citizenship-idUSKBN1WT1RN>

8. L'octroi d'une hausse de la pension minimale seulement aux pensionné·e·s ayant une carrière complète est un exemple de mesures qui pourraient être bien plus graves.

9. Emprunté à François Gemenne (ULB), RTBF 14 nov 2019.

10. Les résultats d'une enquête de 2015 pour la Fondation Jean Jaurès et la *Foundation for progressive studies* montrent que la population danoise figurait parmi les plus tolérantes face aux nouveaux·elles migrant·e·s. Ce type de résultats dans plusieurs pays européens en termes de faible hostilité, a aussi été rapporté par Abdeslam Markouf (ULiège) dans son intervention au Congrès des économistes belges de langue française du 21 novembre 2019 à Charleroi : « Regard des Belges sur l'immigration, le verre à moitié plein ».

11. Inspiré par Géraldine Schwartz, *Les amnésiques*, 2017 (invitée à la RTBF le 7 décembre 2019).



INTERVIEW



Yves HELLENDORFF

Secrétaire national de la Centrale nationale des Employés (CNE)

« Les hôpitaux sous tension », *Contraste*, n° 194, septembre-octobre 2019.

Santé des hôpitaux : c'est grave docteur ?

De réformes structurelles en réformes de son mode de financement, le secteur hospitalier a progressivement dévié de son objet social, le soin, au profit d'une approche toujours plus gestionnaire. C'est pour remettre l'humain au centre du jeu dans les relations avec le-la patient-e qu'est né le mouvement des Blouses blanches. Ses revendications peinent à être entendues par les employeurs, mais la situation n'est pas à l'arrêt. L'espoir vient notamment d'un nouveau fonds qui leur est destiné.

Quel est l'état de santé des hôpitaux ?

La situation est variable d'un hôpital à l'autre. Il y a des hôpitaux qui se portent bien et d'autres qui sont en difficulté. Globalement, leur santé financière est relativement stable depuis une dizaine d'années et à l'équilibre dans son ensemble. Cela ne doit toutefois pas occulter qu'un tiers des hôpitaux environ est actuellement déficitaire¹ et que pour atteindre cette stabilité financière, des politiques de gestion interne très agressives sont menées. Les directions des hôpitaux se plaignent d'ailleurs régulièrement des pressions subies pour parvenir à équilibrer leur compte.

La performance financière de l'hôpital est devenue aujourd'hui incontournable...

En effet. Il s'agit d'un mouvement de transformation du secteur hospitalier qui a été marqué par au moins trois types d'évolution au cours des dernières décennies. La première initiée à la fin des années 1980 a consisté à réduire quantitativement le nombre d'hôpitaux. Il s'agissait de supprimer les petites institutions au profit de plus grandes. La norme minimale de 150 lits par établissement a alors été établie et des lits hospitaliers ont été réaffectés à des maisons de repos et de soins. La mise en réseau des hôpitaux a ensuite été mise en oeuvre notamment autour de la notion de bassin de soins. Cela a eu lieu dans le cadre spécifique du secteur public (ex. Vivalia dans la province du Luxembourg), associatif privé (GHDC à Charleroi, CHC à Liège...) et même parfois dans une logique de fusion des institutions à la fois publiques et privées (ex. Centre hospitalier Wallonie Picarde). Enfin, la troisième tendance a été caractérisée par une incitation de la part des politiques de soins de santé à la réduction des durées de séjour². Dans

ce cadre-là, un nouveau mode de financement a été introduit pour les interventions dites à faible variabilité, c'est-à-dire des interventions qui ne nécessitent pas de soins différents entre les patient-e-s, comme le placement d'une prothèse du genou par exemple. Leur faible variabilité permet en théorie de fixer une durée de séjour standard pour la prise en charge du-de la patient-e et un financement identique pour tous les hôpitaux. Mais dans la pratique, cela conduit à des situations problématiques comme la pénalisation financière des hôpitaux qui pratiquent des durées de séjour supérieures aux normes fixées.

Ces réformes visent à faire des économies dans un contexte budgétaire difficile...

Le financement forfaitaire permet en effet d'éviter la surconsommation d'actes techniques qui pouvait se révéler problématique dans certains établissements. On ne peut le nier, tout comme on peut trouver tout à fait normal qu'il y ait une réflexion sur la durée d'hospitalisation, ne fût-ce que parce que les progrès technologiques ont permis de réduire considérablement la durée des interventions médicales.

Mais le problème vient de cette logique de réduction de séjours basée sur le *peer review* (comparaison entre pairs) et la pénalisation des hôpitaux qui sortent des normes. Devenue indispensable à la survie financière des hôpitaux, elle incite leurs gestionnaires à réduire toujours plus les durées de séjour pour rendre rentable leur institution, et ce au détriment des conditions de travail et de la qualité des soins. La réduction des durées de séjour débouche aussi inévitablement sur une réorganisation des services en raison des surplus de lits qu'elle occasionne et dans certains cas sur la fermeture d'unités ou leur regroupement.

1. 32 % des Hôpitaux en 2018 étaient dans le rouge selon le rapport Maha : <https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2019/10/Pers-maha-FR2.pdf>

2. Entre 2008 et 2017, la durée moyenne de séjour a ainsi diminué d'un jour dans les services de maternité et les services aigus. En maternité, dans 55 % des cas, la durée ne dépasse pas trois jours et 80 % des séjours ne dépassent pas quatre jours.

Qu'en est-il des conditions de travail ?

On observe une intensification croissante du travail avec des conséquences négatives sur la santé physique et psychologique du personnel hospitalier. Et ce sont tous les services qui sont impactés par cette rationalisation et la cadence qu'elle induit : les services de nettoyage doivent changer les lits et laver les chambres beaucoup plus régulièrement, les services administratifs doivent gérer plus de sorties et de rentrées, les diététicien-ne-s doivent confectionner davantage de menus adaptés aux besoins des patient-e-s, le personnel soignant doit accélérer la cadence laissant l'humain toujours plus de côté... Il y a des machines qui tournent presque sans arrêt. Les scanners par exemple se font tous les jours jusqu'à 23h00, dimanche compris. L'aspect humain s'évapore dans toutes ces activités et le personnel soignant se trouve piégé entre la double contrainte d'une rentabilité économique et celle d'un idéal professionnel. À ces contraintes s'ajoute aussi celle de la toute-puissance médicale qui impose au personnel soignant d'être toujours disponible. L'absence de respect de la part de certains médecins pour le travail infirmier accentue les autres difficultés ressenties. Le mouvement des Blouses blanches³ est né de là, de leur volonté de garder l'aspect humain et relationnel au-delà des exigences de rentabilité, mais aussi leur volonté d'être respecté-e-s en tant que professionnel-le-s ayant droit à une vie privée.

La qualité des soins est-elle à présent impactée ?

Nous avons clairement atteint les limites de l'approche technocratique et gestionnaire de l'hôpital. Les niveaux de prise en charge sont tellement bas qu'ils ne sont plus acceptables en matières de services et de soins. La diminution d'un demi-jour sur la moyenne des durées de séjour en maternité préconisée par Maggie De Block, revient finalement à réduire la prise en charge des patientes et de leur bébé au seul geste technique en oubliant toute la dimension humaine du soin pourtant cruciale dans cette étape de la vie. Globalement en matière de santé publique, on en arrive ainsi à « l'os ». Certains hôpitaux vont jusqu'à sélectionner les pathologies les plus rentables et les patient-e-s les plus solvables. En France par exemple (et la tendance est identique chez nous si ce n'est que les hôpitaux privés belges sont organisés en ASBL⁴), 70% des interventions froides (cataracte, prothèse de genou...) sont effectuées dans des cliniques privées spécialisées, car ce type de prise en charge très standardisé permet d'effectuer un travail à la chaîne et d'amortir les équipements. En raison du caractère non urgent des interventions, il rend possible le refus de soigner certain-e-s patient-e-s pour des motifs de planification, mais aussi au regard de leur solvabili-

té. Les interventions les moins rentables sont quant à elles reléguées dans les hôpitaux publics, ce qui dégrade encore davantage leur rentabilité...

Une privatisation des soins de santé en somme ?

Oui, de nombreux hôpitaux travaillent dans l'intérêt financier des médecins. Et plus les politiques de soins de santé encadrent et contrôlent les budgets des hôpitaux grâce au nouveau système de forfait, dont on a parlé précédemment, plus les hôpitaux vont chercher des modes de financement alternatif. Explications. Une partie du financement de l'hôpital⁵ vient des honoraires des médecins et de la rétrocession qu'ils font à leur institution pour l'utilisation du personnel, du matériel et des infrastructures mis à leur disposition. Le taux de rétrocession fait l'objet d'une négociation entre le Conseil médical et le gestionnaire de l'hôpital. Dans le cadre de ces négociations, on définit aussi le niveau d'augmentation des honoraires médicaux dans les chambres particulières et le taux de rétrocession des suppléments. C'est une source évidente de revenus pour l'hôpital. Certains hôpitaux pratiquent des taux de rétrocession très bas pour attirer les meilleurs médecins. Se développe alors une médecine élitiste. La quote-part des patient-e-s augmente, mais avec la garantie qu'ils bénéficieront des meilleurs médecins. La conséquence de ces pratiques est l'augmentation de 7% des primes d'assurance hospitalisation en un an. La Belgique est à présent le pays européen qui a le taux de « out of pocket » le plus élevé (22% du coût du soin). C'est pour éviter cette sélection des patient-e-s que syndicats et mutuelles demandent de plafonner les suppléments d'honoraires ou de les interdire.

Quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

Il faut briser le cercle vicieux de la pénurie de professionnel-le-s de santé dans les hôpitaux. Les conditions de travail sont telles que de nombreux-ses travailleur-euse-s quittent la profession ou passent à temps partiel pour tenir le coup. En améliorant l'attractivité de la profession par de meilleurs horaires, des équipes renforcées, des équipes mobiles opérationnelles, etc. on pourra enrayer ce cercle vicieux. Cela demande de réfléchir au problème dans sa globalité. Pour la CNE, le fonds Blouses blanches débloqué par le Parlement peut aider. La CNE propose de destiner les 400 millions que représente ce fonds à l'amélioration des conditions de travail, au soutien à la formation et à la création d'emplois, dans une vision stratégique de long terme. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT

3. Le mouvement des Blouses blanches est né le 4 juin 2019. Les actions pour dénoncer la dégradation des conditions de travail, l'augmentation de la charge de travail et le manque de valorisation de la profession étaient menées les mardis.

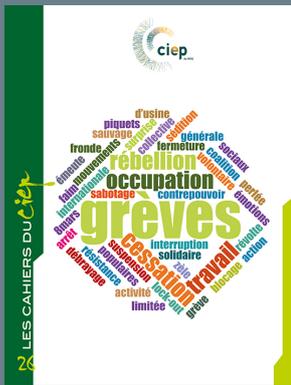
4. Sur les 103 hôpitaux belges, 28% sont publics, c'est-à-dire gérés par une autorité publique (commune, intercommunale, province, région...), et 72% sont privés et organisés en Asbl. https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/donnees_phares_soins_de_sante_hg_v07.pdf p.7

5. Les principales sources de financement des hôpitaux (hors infrastructure) sont : le Budget des Moyens Financiers (coût de fonctionnement, régularisation *a posteriori* des budgets), les activités médico-techniques (sous forme d'honoraires ou de forfait), les activités annexes (commerciales, produits pharmaceutiques...), les suppléments de chambre et la quote-part du de la bénéficiaire.



Grève ouvrière, grève politique, grève des femmes... Grèves passées et avenir de la grève... Entre remise en cause et rétablissement de légitimité, déclin et renaissance, constance et réalité protéiforme, renforcement des solidarités d'une part et

rejet de l'autre, les grèves interrogent le monde autant qu'elles racontent l'histoire. En consacrant son dernier numéro aux *Grèves et luttes sociales : enjeux et actualités ici et ailleurs*, les Cahiers du CIEP défrichent un vaste champ dont les origines remontent à des temps très anciens en nous donnant des clefs de compréhension sur ce que sont les grèves, leur sens et utilité dans un monde qui cherche constamment ses équilibres de classes, de races, de genre... Face à une actualité sociale et politique qui laisse entrevoir les signes d'un essoufflement de la conflictualité sociale et de son efficacité, on saisit toute la pertinence d'ouvrir la réflexion sur ce sujet aux contours *a priori* insaisissables. Et au-delà de nos premières considérations qui pourraient nous laisser



penser à une mort annoncée de cet outil de l'action collective, nous (ré)apprenons ses potentialités passées et présentes pour rétablir des situations jugées injustes et insatisfaisantes, nous y explorons la force des mobilisations et de la solidarité qui anime des groupes humains pour la défense de leurs droits, de leurs intérêts ou de leurs convictions, nous y découvrons comment les acteur·rice·s sociaux·ales d'aujourd'hui se réinventent et réinventent l'action pour construire de nouvelles visions du monde, du travail et des rapports humains qui améliorent leurs conditions de vie et leur cadre environnemental, social et professionnel. Car tant que le monde sera construit sur des rapports humains inégaux, la grève aura sa raison d'être. #

« Grèves et luttes sociales : enjeux et actualités ici et ailleurs », Les Cahiers du CIEP, sous la dir. F. HUART, décembre 2019.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Après s'être distingué·e·s en 2016 en bloquant le projet de CETA grâce au soutien de ses élu·e·s progressistes, c'est à l'unanimité des formations politiques que les parlementaires wallon·ne·s ont rejeté cette fois le projet d'accord avec le Mercosur. Les dividendes électorales d'une opposition à un tel accord rejeté par une majorité de la population du sud du pays n'aura sans doute pas échappé à nos élu·e·s libéraux·ales. Mais l'essentiel n'est pas là. Car les enjeux sont de taille. La Commission européenne nous vante



un accord « gagnant-gagnant » qu'il serait idiot de rejeter tant les bienfaits seraient importants pour les partenaires des deux côtés de l'Atlantique. Mais nous ne sommes pas dupes. Ainsi le MOC qualifie cet accord de « perdant-perdant ». Et à juste titre ! Les droits des travailleur·euse·s seront ainsi soumis à rude épreuve : plusieurs pays du Mercosur n'ont toujours pas ratifié certaines Conventions fondamentales de l'OIT. Et le

chapitre dévolu au développement durable et aux conditions de travail n'est pas contraignant. Les craintes sont donc grandes que ce traité n'achève de détruire les écosystèmes naturels sud-américains pour faire place à la production agro-industrielle pour alimenter les consommateur·rice·s européen·ne·s en échange de biens manufacturés, mettant en péril les conditions des peuples indigènes et en concurrence les travailleur·euse·s et les agriculteur·rice·s du Mercosur et de l'UE. Un jeu dont la résultante la plus probable est un nivellement par le bas des droits sociaux. En novembre dernier, Zoé Maus avait décortiqué ce projet d'accord pour *Démocratie*. Nous vous invitons à relire son analyse sans concession. #

Pour démarrer l'année 2020, je vous propose un petit quizz. En ce mois de la galette des Rois, qui donc a tiré la fève ? Réponse a : Emmanuel Macron qui, à force de ne pas écouter les demandes de la rue, finit par s'ériger en monarque absolu. Réponse b : Roman Polanski qui récolte pas moins de douze nominations aux Césars pour son film « J'accuse » alors qu'il est lui-même accusé de pédocriminalité. Ah oui, pardonnez mon ignorance : les Césars, ce n'est pas le café du commerce de la justice... la violence faite aux enfants et aux femmes, ce n'est pas si grave que ça face à la valeur « artistique » d'un film. Mais je m'égare. Réponse c : Albert II pour avoir reconnu sa fille illégitime avec le courage, la vertu et surtout la célérité, après 52 ans, d'un souverain digne de ce nom. La ponctualité n'est-elle pas la politesse des rois ? Il récupérerait comme ça une nouvelle couronne. Vous n'êtes pas convaincu·e·s ? J'avoue qu'à votre place, j'aurais aussi du mal à choisir... Et si on cherchait la réponse hors des cercles du pouvoir et des systèmes de récompense qui ne sont finalement que le reflet de notre société patriarcale et capitaliste ? Couronnons cette fois celle et ceux qui ébrèchent les fondations du temple du néolibéralisme. Et admirons celle ou celui qui en signe de protestation face à la réforme des retraites en France a jeté sa toge d'avocat, a entonné le « Va Pensiero » de Verdi, symbole de liberté, lors des vœux de la direction de Radio France, et a ouvert le ballet du Lac des cygnes devant l'Opéra de Paris... Ils et elles ont été nombreux et nombreuses en ce mois de janvier à refuser l'autoritarisme et à rappeler ce qu'est la Démocratie. #

Comité de rédaction
 • M. BUCCI • A. ESTENNE • P. FELTESSE • P. GEORIS
 • L. LAMBERT • P. LEDECQ • A. MAIA • T. MIESSEN
 • V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN
 • C. STEINBACH • A. TRIGALET
Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT
Photo Une © Antoine Ponte
Site www.revue-democratie.be
E-mail democratie@moc.be
Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43
 Avec le soutien de Mouvement Social srl

Éditeur responsable Pierre GEORIS
 Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)
 BP50 - 1031 Bruxelles
 Démocratie est publié sans but lucratif
Pour recevoir Démocratie
Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).
 Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.
Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : democratie@moc.be